

Le SE-Unsa dans les CAPD,

Pour avoir une administration aidante, pas gênante

Depuis quelques années, la confiance n'existe plus entre les enseignants et ceux qui les encadrent, notre administration.

En Haute-Garonne, notre ex- Inspecteur d'Académie - Dasein fut un bon exemple de ce qu'il faut éviter dans la gestion des personnels : rencontre impossible, courriers sans réponse, circulaires qui demandent un retour en trois exemplaires pour la veille, etc.

Au SE-Unsa, nous pensons que notre métier d'enseignant consiste à enseigner, à nos élèves, pas à remplir des fiches administratives.

Nous demandons aussi à être considérés comme des adultes honnêtes et responsables.

Nous comprenons que toute administration comporte une part d'administratif. **Nous souhaitons avoir pour cela une aide de notre administration et pas une gêne.**

Dernier exemple en date de ce qu'il faut éviter : les élections des parents au conseil d'école avec les nouvelles consignes pour transférer les résultats.

Face au nouvel IA-Dasein, les élus du SE-Unsa feront des demandes concrètes, simplifiant le fonctionnement des écoles :

- Pour les documents à remplir, pour l'organisation des animations, de l'APC, des absences, des inspections... **une harmonisation des procédures** (entre les 25 circonscriptions) rendrait les choses beaucoup plus simples.
Nous insistons aussi pour qu'une information envoyée ne soit pas à nouveau demandée !
- **Une administration qui accepte les propositions du conseil des maîtres** (pour les horaires, l'APC, les projets...). Quand nous faisons des propositions, en général nous prenons en compte les contraintes de notre école et nous pensons même à nos élèves.
- **Une administration qui ne tatillonne pas, ne caporalise pas.** Nous sommes beaucoup (comme le démontrent toutes les études statistiques) à ne pas compter nos heures. Alors, nous demandons à ceux dont c'est le métier (de compter nos heures) de nous faire confiance.
- Un Inspecteur d'Académie qui harmonise **les inspections** (délai, documents demandés, procédure, retour du rapport, notation).

Les élus du SE-Unsa pensent aussi qu'**un enseignant qui interroge son administration doit avoir une réponse.**

Il n'est pas acceptable qu'un courrier, qu'un mél, qu'un coup de téléphone puisse rester sans réponse.

Dans les obligations des différents services dépendant de l'IA (la DPE, les IEN, etc.) il y a celle qui consiste à répondre aux demandes des enseignants.

Même s'ils sont encore les seuls, vos élus du SE-Unsa feront ces demandes.